

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ:**

Articles R731-1 et suivants du code du travail de Mayotte (CTM)

### ▼ **Pour l'ensemble des déclarants :**

- ⇒ **Le bulletin de déclaration d'activité** complété, daté et signé (cerfa); article R731-4 du CTM
- ⇒ **L'original du bulletin n°3 du Casier Judiciaire National** datant de moins de 3 mois des personnes qui exercent des fonctions d'administration ou de direction de l'organisme ; article R731-5 du CTM
- ⇒ **La copie de l'inscription au Répertoire National des entreprises (RNE)** délivré par l'INSEE datant de moins de 6 mois et faisant état du siège social actuel, du code NAF/APE, du numéro SIRET ; article R 731-5 du CTM
- ⇒ **La première convention ou le premier contrat de formation** daté(e) et signé(e) de moins de 3 mois conforme aux dispositions aux articles L.711-1-1 , L.711-2, L733-1 et suivants du Code du travail de Mayotte;
- ⇒ **Le programme détaillé** de la formation en lien avec la convention ou le contrat signé. Il doit impérativement préciser le contenu pédagogique pour chacune des journées de formation, mentionner les objectifs pédagogiques visés, le public destinataire avec noms et fonctions professionnelles des stagiaires et les modalités de contrôle des connaissances ;
- ⇒ **La liste des formateurs** et leurs CV indiquant précisément pour chacun d'eux leurs titres, diplômes et expériences professionnelles ainsi que la copie desdits titres, diplômes et justificatifs d'expériences professionnelles en relation avec vos domaines de formation ;

### ▼ **A ajouter pour les Personnes Morales:**

#### *A – Sociétés (SA, SARL, EURL...):*

- ⇒ L'extrait K-Bis, document original daté de moins de 3 mois ;
- ⇒ Les statuts prévoyant une activité dans le domaine de la formation professionnelle continue ;

#### *B – Associations :*

- ⇒ Les statuts prévoyant une activité dans le domaine de la formation professionnelle continue ;
- ⇒ La copie de l'insertion au Journal Officiel ou récépissé de déclaration auprès de la Préfecture ;

#### *C – Organismes publics :*

- ⇒ Les pièces justificatives de la constitution de la personne morale ;
- ⇒ Les pièces justificatives du respect des formalités de publicité (publication au recueil des actes administratifs...);
- ⇒ L'arrêté de nomination du dirigeant.

**NOTA:** Dans le cadre de l'instruction de votre demande, l'administration dispose de la faculté de réclamer d'autres pièces que celles répertoriées ci-dessus.

**A DEPOSER:** au service de contrôle de la formation professionnelle de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (3bis, rue Mahabou à Mamoudzou)

Contact : Maurice DIDON      Téléphone : 02.69.61.95.97

Adresse mail : 976.formpro@dieccte.gouv.fr

Adresse postale: BP 174 – 97600 Mamoudzou